

# Inscriptions aux services périscolaires

## Année scolaire 2019-2020



Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'organisation des services périscolaires qui regroupent **la pause méridienne, les accueils périscolaires du matin et du soir, et l'étude**, vous êtes invités à venir retirer **dès le 17 juin** un dossier d'inscription en mairie. Ce dossier comporte :

- la fiche de renseignements sur la famille
- la note explicative sur les différents services périscolaires proposés par la commune
- la ou les fiches d'inscription à la cantine (1 par enfant)
- la ou les fiches d'inscription à l'étude (1 par enfant)
- la ou les fiches sanitaires de liaison (1 par enfant sauf pour les enfants inscrits dans les ALSH de cet été)



Le dossier complet devra être retourné à la mairie **avant le 15 août 2019**. A défaut de pouvoir disposer des inscriptions dans les délais, votre (vos) enfant(s) ne pourra(ont) pas être admis dans les structures à la rentrée 2019/2020. Les parents qui ne souhaitent aucun service périscolaire pour le moment sont invités à compléter un dossier pour toute admission en cours d'année.

Pour vous aider dans vos démarches et vous renseigner, les services administratifs sont à votre entière disposition aux jours et heures d'ouverture de la mairie, **du lundi au samedi matin de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30**. Vous pouvez également les contacter au 03-28-49-94-78.

Cordiales salutations

